

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

PÉRIODE DE DÉCLARATION

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée
au plus tard le

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)						
N° d'identification de l'établissement (SIRET)						

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre)

0005

☐

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

0010

☐

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : Signature :

Téléphone :

Case à cocher

Paiement par virement bancaire : ☐

Paiement par imputation* : ☐

*(joindre l'imprimé N°3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).

Somme :

Date :

N° PEC.....

N° d'opération

Pénalités

Taux 5 % 9005

Taux % 9006

Taux % 9007

• Si vous payez par **chèque** : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

• Si vous payez par virement(s), **précisez-en le nombre**

☐

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Vous pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet, à l'exclusion des entreprises étrangères.
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr rubrique « professionnels ».

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)				OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	0979		04	Exportations hors UE	0032	
02	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations non imposables	0033	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044		06	Livraisons intracommunautaires	0034	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0031		6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030		07	Achats en franchise.....	0037	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043	
3C	Régularisations..... (Important : cf. notice)	0036		7B	Régularisations..... (Important : cf. notice)	0039	

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due		
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %	0207			
09	Taux réduit 5,5 %	0105			
9 B	Taux réduit 10 %	0151			
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %	0201			
11	Taux réduit 2,1 %	0100			
12					
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Ancien taux	0900			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950			
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600		
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)		
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035	
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038	

19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0059	
	(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice].....)		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)		
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM..... (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)	0709	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 %		

25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705		28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)		
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005		30	Sommes à imputer, y compris acompte congrés	9989	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA) <i>(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)</i>	8003		31	Sommes à ajouter, y compris acompte congrés	9999	
				AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29 – 30 + 31)	9991	
				32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31 – AB). <i>(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</i>		

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).